

AIDES ÉCONOMIQUES

Haute-Corrèze Communauté aide les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de leurs projets de création, reprise et développement d'activité au travers du **Règlement d'Intervention des Aides Communautaires (RIAC)**. Renouvelé en 2024 pour 4 ans, le RIAC se décline en une vingtaine de dispositifs en faveur des filières agricole, bois-forêt, tourisme, artisanat-commerce, industrie et ESS.

Basés au Pôléco à Ussel, nos référents vous accompagnent dans la réalisation de votre projet.



Chiffres clés bilan RIAC 2018-2024 :

Entre 2018 et 2024, Haute-Corrèze Communauté a subventionné plus de **570 projets** pour un montant total d'environ **2 850 000 € d'aides attribuées**.



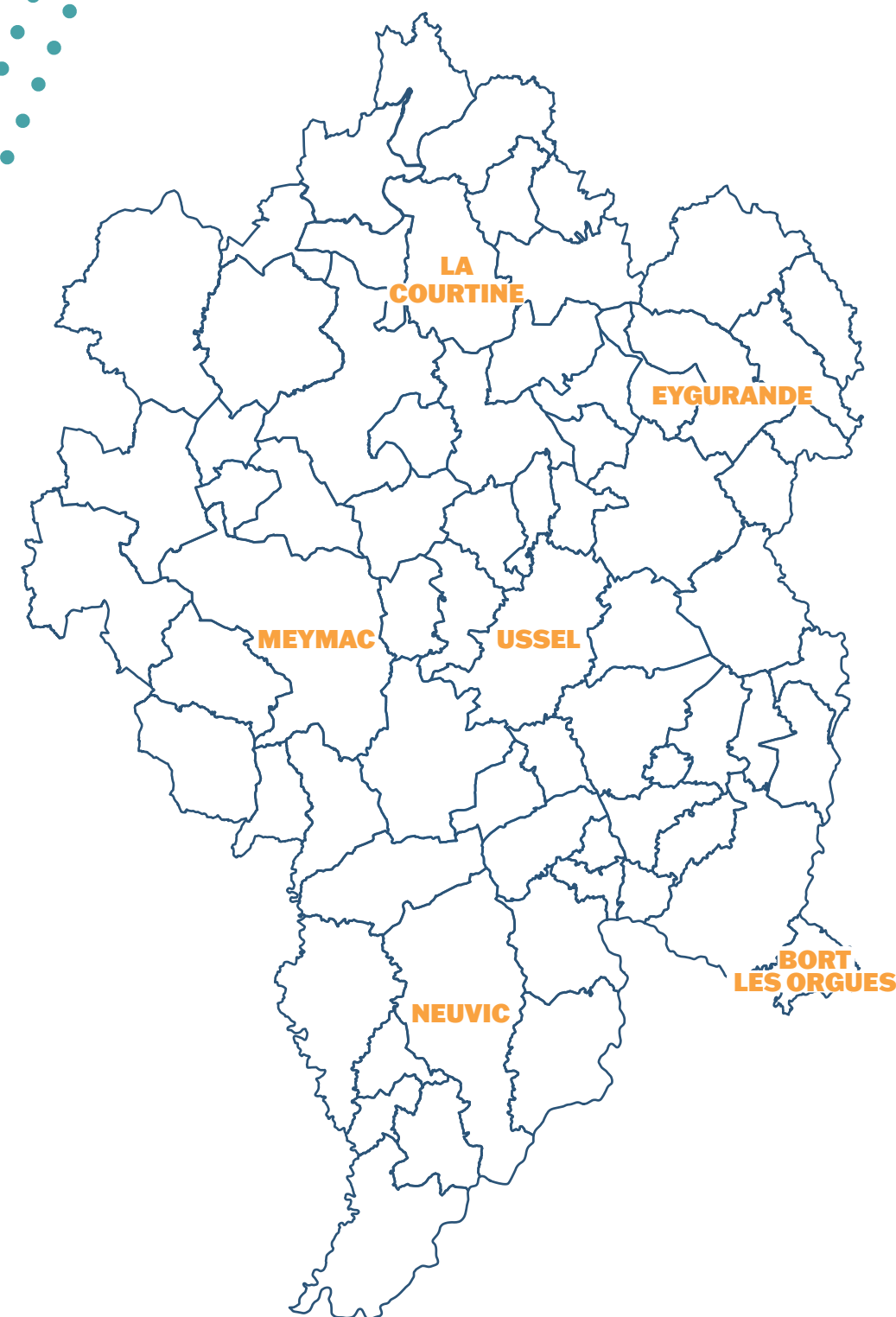
SOMMAIRE

P.4 - ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES ET INDUSTRIE

P.5 - TOURISME

P.6 - AGRICULTURE ET ALIMENTATION

P.7 - BOIS-FORÊT



FILIÈRE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – ESS

Les acteurs de l'ESS peuvent bénéficier de tous les dispositifs.

BONIFICATION ÉCO-SOCIO-ENVIRONNEMENTALE

Des bonifications sont possibles, dans la limite 5 000€ et en fonction des dispositifs, au regard des pratiques sociales / RH et environnementales de la structure et en lien avec le projet de territoire de Haute Corrèze Communauté.

ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES & INDUSTRIE



DISPOSITIF	PUBLIC VISÉ	INTERVENTION	AIDE MAXIMALE
Prêts d'honneurs	Entreprises bénéficiaires d'un prêt d'honneur*	20%	3 000€
Aide à l'investissement : maintien, modernisation et développement du commerce, de l'artisanat et des services	Entreprises, communes propriétaires d'un local commercial	20 à 35%	4 000€
Création commerce : Accompagner à la création ou reprise d'entreprise	• Créateurs & repreneurs de projet • Jeunes entreprises (< 1 an) sortant de pépinière/incubateur s'implantant en centre-ville/bourg • Entreprises en zone d'activité créant une annexe en centre-ville	20 à 35%	5 000€
Amélioration et rénovation des devantures, façades et enseignes commerciales en centre-ville centre-bourg	Entreprises, communes propriétaires d'un local commercial	20 à 35%	2 000€
Favoriser le soutien aux investissements immobiliers des entreprises et aux créations d'activités économiques	Collectivités, entreprises, TPE/PME, SCI	20%	25 000€
Accompagner les entreprises artisanales, faciliter leurs besoins d'aménagements et leur installation	Artisans, collectivités, entreprises, associations	20%	15 000€

* Prêt d'honneur accordé par Initiative Corrèze/Creuse, France Active Nouvelle-Aquitaine et réseau Entreprendre



Contact : **Lucas PAIR**
Téléphone : 06.58.99.16.20
lpair@hautecorrezecommunauté.fr



TOURISME



DISPOSITIF	PUBLIC VISÉ	INTERVENTION	AIDE MAXIMALE
Aide au numérique pour les acteurs du tourisme	Entreprises, Associations, Collectivités, Particuliers, SCI	30%	2 000€
Aide à l'immobilier : création et développement de l'offre d'hébergement		20%	4 000€
Aide à l'immobilier : équipements structurants et hébergements touristiques à caractère social		20%	17 000€
Aide à la qualification		80%	800€
Aide à l'investissement : maintien, modernisation et développement des entreprises du tourisme	Entreprises bénéficiaires d'un prêt d'honneur*	20 à 35%	4 000€



Contact : **Chantal COMBY**
Téléphone : 06.69.33.54.34
ccomby@hautecorrezecommunauté.fr



AGRICULTURE & ALIMENTATION

DISPOSITIF	PUBLIC VISÉ	INTERVENTION	AIDE MAXIMALE
Bonification Prêts d'honneurs	Entreprises agricoles bénéficiaires d'un prêt d'honneur*	20%	3 000€
Aide à l'équipement pour le bien-être, la prévention et la sécurité des agriculteurs	Entreprises et groupements agricoles implantés sur le territoire	40% + 10% pour les nouveaux installés	3 200€
Aide à l'équipement informatique et technologique des agriculteurs			3 200€
Aide en faveur de la diversité des filières et des circuits de proximité			4 000€
Aide à l'utilisation vertueuse de la ressource en eau			3 200€
Aide à la certification en Agriculture Biologique		60%	500€

* Prêt d'honneur accordé par Initiative Corrèze/Creuse et réseau Entreprendre

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

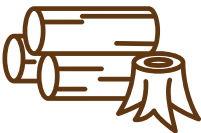
DISPOSITIF	PUBLIC VISÉ	INTERVENTION	AIDE MAXIMALE
Aide à l'investissement matériel des structures d'aide alimentaire	Toute structure implantée sur le territoire de HCC ayant une activité liée à la lutte contre la précarité alimentaire	60%	10 000 €
Aide à l'investissement mutualisé pour la production, la transformation et la distribution des produits agricoles et alimentaires locaux	Associations ou groupements de producteurs dont le siège social est situé sur le territoire de HCC	60%	10 000€



LOCAL
ACCESSIBLE
RESPONSABLE



Projet
alimentaire
territorial



BOIS & FORÊT

DISPOSITIF	PUBLIC VISÉ	INTERVENTION	AIDE MAXIMALE
Aide au (re)boisement	Propriétaires ou groupement forestiers de moins de 4ha détenteurs de parcelles sur le territoire	40%	960 €
Aide à l'équipement de surveillance et de sécurité des exploitants forestiers	Exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers et coopératives forestières implantées sur le territoire	40%	4 000€



Contact : **Marie RAVET**
Téléphone : 06.98.12.87.72
mravet@hautecorrezecommunaute.fr

Parcours de demande d'aide RIAC

1

Contacteur le chef de projet référent en fonction de la thématique du projet

Échanges et rendez-vous pour définir vos besoins et travailler ensemble sur votre projet

2

Dépôt du dossier

Les chefs de projet référents se tiennent à votre disposition pour vous aider à le compléter

Possibilité d'engagement des dépenses dès le dépôt du dossier

3

Décision du comité d'agrément

Composé d'élus et de techniciens, le comité émet un avis sur les projets et demandes

Validation du dossier

4

Validation en conseil communautaire

Le dossier est ensuite soumis au vote des élus du conseil communautaire

Notification de l'attribution de l'aide par courrier

5

Signature de la convention

Une convention est établie pour 1 an, prorogeable 1 fois par voie d'avenant. Le projet devra être réalisé au cours de cette période.

Transmission des factures pour versement de l'aide sous 2 mois

Plus d'informations



En partenariat avec



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine